



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/04/73 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Sport-Jeunesse Vie associative
YG/FC**

OBJET : Contrat avec le Centre Culturel Haut-Marnais (C.C.H.M.) Château Tanguy pour un hébergement en pension complète et forfaits activités du 10 au 17 juillet 2023, dans le cadre d'un séjour à Pléneuf-Val-André (Côtes-d'Armor) destiné à des jeunes Saint-Cyriens. Modification de la décision du Maire n° 2023/03/32.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R.2122-8,

Vu le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

Vu le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu la décision du Maire n° 2023/03/32 du 8 mars 2023 relative au contrat conclu avec le C.C.H.M. Château Tanguy pour un séjour du 11 au 18 juillet 2023 d'un groupe de jeunes Saint-Cyriens,

Vu l'impossibilité de la SNCF d'assurer le trajet retour, prévu le mardi 18 juillet 2023, en raison de travaux programmés à cette date sur la ligne de chemin de fer allant de Lamballe à Paris Montparnasse,

Vu la nouvelle proposition de contrat formulée par le C.C.H.M. Château Tanguy pour assurer un hébergement en pension complète, avec des transferts gare en car et les forfaits activités suivants inclus : ½ journée d'animation environnement (sortie en mer), une séance de catamaran et une séance de paddle, sur la base de 16 jeunes et 3 animateurs, pour les dates du 10 au 17 juillet 2023,

Considérant qu'il convient de modifier les dates de séjour initiales indiquées sur la décision du Maire n° 2023/03/32 du 8 mars 2023.

DÉCIDE :

Article 1 : L'article 1 de la décision du Maire n° 2023/03/32 est modifié de la manière suivante :

« Un contrat sera conclu avec le C.C.H.M. Château Tanguy, Ville de Chaumont, BP 36 – 22370 PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ, pour un hébergement en pension complète, avec des transferts gare en car et les forfaits activités suivants inclus : une demi-journée d'animation environnement (sortie en mer), une séance de catamaran et une séance de paddle, sur la base de 16 jeunes et 3 animateurs, lors du séjour organisé par la commune **du 10 au 17 juillet 2023.**»

Article 2 : Les articles de la décision du Maire n° 2023/03/32 du 8 mars 2023 non modifiés par la présente décision demeurent en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **16 AVR. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : **17 AVR. 2023**
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : **17 AVR. 2023**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

A stylized blue electronic signature of Sonia BRAU, consisting of a series of loops and a vertical line.

Le 16 avril 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat avec le Centre Culturel Haut-Marnais (C.C.H.M.) Château Tanguy pour un hébergement en pension complète et forfaits activités du 10 au 17 juillet 2023, dans le cadre d'un séjour à Pléneuf-Val-André (Côtes-d'Armor) destiné à des jeunes Saint-Cyriens. Modification de la décision du Maire n. 2023/03/32.

Date de transmission de l'acte : 17/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 17/04/2023

Numéro de l'acte : 2023-04-73 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230416-2023-04-73-AU

Date de décision : 16/04/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats